

Notre historien de la Cilicie ordinairement d'accord avec les chroniqueurs latins, ne mentionne pas cette séparation; mais il dit que, sur le conseil des princes arméniens, une multitude innombrable passa le défilé de Podande, puis se rendit à Adana et à Anazarbe, et enfin, dans la grande Antioche.

Il est donc probable qu'une partie de l'armée des Croisés, sous les ordres de ces deux chefs nobles et valeureux, Baudouin et Tancrede, aura traversé le passage de Podande et les Portes de la Cilicie. Ces faits eurent lieu durant la seigneurie de Constantin, fils de Roupin, l'an 1097. Je crois qu'ensuite, l'ancienne forteresse de la Porte, ainsi que celles de Lambroun et de Babéron, furent abandonnées et peut-être même ruinées. Mais, lorsque la domination des Arméniens se fut étendue sur toute la Cilicie, le château de *Gouglag* reprit son rôle important et figura parmi les principales forteresses du pays. Un siècle après le passage des premiers Croisés, sous le règne de Léon, le seigneur de Gouglag était Sempad, probablement de la famille des Hétoumiens, peut-être même le frère du régent Constantin. Dans ses mémoires, l'historien Connétable parle à deux reprises différentes du château et du défilé de Gouglag. C'est à propos des incursions de Key-Khosrou, sultan d'Iconium, les années 1245 et 1246. Guidées par le Baron Constantin, seigneur de Lambroun, propre neveu de Saint Nersès, les troupes du sultan avaient pénétré dans la Cilicie par le territoire de Babéron. Pour rentrer dans leur pays, elles voulurent passer par le défilé de Gouglag qui leur était connu. Ainsi fut fait; «mais le roi Héthoum, le régent et Sempad le Connétable, les poursuivirent. Arrivés dans un lieu appelé *Maidzar*, les ennemis en grand nombre, firent volte-face; mais les Arméniens encouragés, parvinrent, avec l'aide de Dieu, à les disperser et à en massacrer un grand nombre, chassant le reste jusqu'à Podande».

L'année suivante (1246), le sultan rassembla de nouveau une grande armée; elle franchit le défilé de Gouglag, vint assiéger Tarse et ne se retira qu'après une longue résistance et d'après un traité de paix.

Nous avons déjà rappelé l'édit de Léon II en faveur des Génois, (1288). Cet édit prouve que, dès les premiers temps de la domination arménienne, on avait déjà établi un octroi dans ces lieux. Voici par exemple les taxes que l'on payait pour la soie, à Ayas et à Gouglag (l'ancien traducteur latin écrit Gogulac): «Pour